



Faites un pas de géant(e)!

Inscrivez-vous au Parcours et accomplissez de grandes choses.

Avec la participation financière de :



Projet porté par



CONTACTEZ-NOUS!

info@csmofpe.ca

travailetudespetiteenfance.ca

(514) 259-7714



GÉANT(E) RECHERCHÉ(E)

parcours travail-études
en petite enfance

Découvrez le nouveau
Parcours travail-études
en petite enfance
rémunéré



Les avantages DE RECRUTER



Une solution concrète pour les employeurs du secteur confrontés à la pénurie de main-d'œuvre.

- Le Parcours permet aux employeurs d'avoir une main-d'œuvre immédiatement disponible pour travailler en moyenne 10 à 20 heures chaque semaine;
- À moyen et long terme, cette main-d'œuvre diplômée sera disponible à temps plein et pourra obtenir la qualification garantissant le maintien et la qualité des services offerts.

Une compensation financière est versée, directement à l'employeur une fois par mois, pour rembourser le salaire payé pendant les heures de cours et de stage de l'AEC (pour un maximum de 15 \$ de l'heure)



Les avantages D'ÉTUDIER



Le Parcours permet d'apprendre ou d'approfondir les connaissances du métier d'éducatrice/teur à la petite enfance, au sein d'un milieu de garde éducatif reconnu au Québec, tout en étant rémunéré à temps plein. Il permet aussi de cumuler, dès le début de la formation, des heures d'expériences pertinentes pour obtenir, dans un futur proche, la qualification du métier.

Par où commencer?



Sur le portail en ligne: travailetudespetitenfance.ca

1. Postulez sur une offre d'emploi;
2. Obtenez une promesse d'embauche de la part d'un milieu éducatif admissible.

Si vous êtes déjà en poste dans un milieu, parlez-en directement avec votre employeur!



Le Parcours, en bref...

C'est un parcours de formation rémunéré qui alterne le travail en service de garde éducatif et les études au cégep pour obtenir une Attestation d'études collégiales en Techniques d'éducation à l'enfance (AEC en TEE). Les étudiant(e)s sont rémunéré(e)s à temps plein, pendant les heures travaillées ET pendant les heures étudiées!

Les milieux admissibles



- Les CPE
- Les garderies subventionnées
- Les garderies non subventionnées détenant un permis du ministère de la Famille.

Inscrivez votre milieu!